Les tribunes du mois d'avril 2022

La Madeleine que nous aimons

LES AGENTS MUNICIPAUX APPRÉCIERONT

Comme l'an passé, faute d'avoir pu organiser la traditionnelle cérémonie de vœux pour les agents municipaux en raison de la crise sanitaire, nous avons proposé de leur verser le montant individualisé de cette cérémonie, soit 15 euros, sous forme de bons cadeaux à dépenser chez les commerçants de proximité madeleinois. Cette proposition présentée sous forme de délibération lors du Conseil Municipal de mars n'a pas été votée par les élus de l'opposition. Les agents municipaux apprécieront ce refus au même titre que nos commerçants de proximité madeleinois. 100% Lors de ce même Conseil Municipal, une délibération portait sur l'extension de l'Opération Tranquillité Vacances aux week-ends. Avec cette délibération, ce sont désormais 100% de nos engagements en matière de sécurité et de tranquillité publiques qui sont honorés ou enclenchés. Et pour cause nous expérimentons depuis l'an passé une brigade pluricommunale de surveillance et de tranquillité nocturnes. Nous avons aussi délibéré pour améliorer l'armement de notre Police Municipale, et pour aider financièrement nos concitoyens à sécuriser leur domicile. Par ailleurs, le maillage de notre commune avec de nouvelles caméras de vidéosurveillance se poursuit, tout comme le déploiement du dispositif citoyens- vigilants. Enfin, nous avons déclenché une étude en vue d'ouvrir un Centre de Supervision Urbain avec les communes voisines.

MOBILISATION CONTRE LES « MAGASINS FANTÔMES »

Le Conseil Municipal de mars a aussi été l'occasion de marquer notre mobilisation contre les « magasins fantômes ». Ces magasins qui n'accueillent pas de clients physiquement portent en eux plusieurs dangers. Tout d'abord ils cultivent un mode de consommation individualiste au détriment du lien social qu'entretiennent nos commerces de proximité. Par ailleurs, ils sont potentiellement sources de nuisances pour notre qualité de vie, en lien avec la multiplication des flux de livraisons qu'ils génèrent. Enfin, ils reposent sur un « modèle économique » propice à l'emploi précaire. Pour toutes ces raisons, la délibération adoptée par le Conseil Municipal sollicite de la Métropole Européenne de Lille et du Législateur qu'ils mobilisent leurs compétences respectives pour cadrer le développement de ces « magasins fantômes ».

SOLIDARITÉ (1)

Depuis que la guerre sévit en Ukraine, la solidarité manifestée par notre commune à l'égard du peuple ukrainien a pris bien des formes : collectes municipales de dons de produits de première nécessité et de premiers soins, subvention municipale à une association caritative dédiée à l'aide médicale en Ukraine, recensement des offres d'hébergement privées et mobilisation des capacités municipales d'hébergement d'urgence pour accueillir des réfugiés ukrainiens, … autant de preuves concrètes que la solidarité fait partie de l'ADN madeleinois.

SOLIDARITÉ (2)

Anticipant une hausse des coûts de l'énergie notre majorité a initié en octobre 2021 un chèque énergie communal d'un montant de 100 euros, à destination des Madeleinois bénéficiaires du chèque énergie de l'Etat. A l'heure où l'inflation énergétique est désormais une réalité, ce sont ainsi plusieurs centaines de Madeleinois en situation de précarité énergétique qui ont pu bénéficier de ce geste de solidarité municipale sans équivalent sur d'autres communes.

SOLIDARITÉ (3)

Parmi les orientations retenues dans le cadre du budget 2022 figure celle de diminuer d'un point le taux communal de la taxe sur le foncier bâti. Cette diminution a pour objet d'amortir les effets exceptionnels de l'inflation sur la revalorisation des bases fiscales décidée par l'Etat. Ce geste de solidarité fiscale, qui est lui aussi à ce jour sans équivalent sur d'autres communes, bénéficiera à près de 10 000 foyers fiscaux madeleinois assujettis à la taxe sur le foncier bâti.

Comme à chaque vide-grenier de la rue de Gaulle, nous vous donnons rendez-vous le 22 mai sur notre stand au 213 de la rue.

« La Madeleine que nous aimons »
Groupe des élus de la Majorité Municipale

Agir pour l'avenir

Au dernier conseil municipal, nous avons procédé à l’examen du Rapport d’Orientation Budgétaire (ROB), fixant les actions à mener pour 2022. Ce rapport est l’occasion une fois de plus de constater le décalage entre le contexte budgétaire de notre commune et les services rendus aux Madeleinoises et Madeleinois. Faut-il le rappeler, 20,5 millions d’euros ont été engrangés par la vente du terrain du Tir à l’Arc. Pourtant, dans le même temps, on observe des signes de dégradation tangible des actions municipales :

- Manque de personnel suffisant pour faire fonctionner les équipements municipaux (annulations de cours de natation, horaires réduits d’ouverture de la médiathèque pendant les vacances scolaires) ;
- Vote d’un plan propreté en 2021 non suivi d’allocation de moyens financiers supplémentaires ;
- Budget de fonctionnement réduit pour les équipements municipaux (peu de spectacles ou d’animations comparé aux communes voisines que ce soit à la Chaufferie Huet ou à la Médiathèque).

Face à ces constats, quel est le choix fait par la Municipalité ? C’est toujours et encore celui d’un Plan Pluriannuel d’Économies (PPE), avec pour « ambition » de faire des économies sans projets futurs qui justifieraient celles-ci et en oubliant que l’inflation grignote chaque jour l’argent qui dort. Ce que nous proposons ? La mise en place d’un Plan de Gestion des Excédents (PGE). Les axes d’actions ne manqueraient pas :

- Sur la propreté, investir dans du matériel de nettoyage des rues ;
- Pour la cantine, remunicipaliser ce service afin de garantir la qualité des aliments servis à nos enfants et aînés ;
- Augmenter les horaires d’ouverture des équipements publics tels la piscine et la Médiathèque ;
- Assurer un régime de primes attractif à nos fonctionnaires municipaux pour que ceux-ci ne partent pas vers d’autres communes comme cela est arrivé de nombreuses fois.

Et baisser les taux de prélèvements ? Nous y sommes favorables mais à condition de pouvoir aussi travailler sur l'efficience de l’offre municipale ainsi que sur le développement des services nécessaires aux madeleinois, à la préservation de notre qualité de vie et de notre qualité de ville.

Nous contacter : www.agir-avenir.org facebook.com/agiravenir59 contact@agir-avenir [dot] org “Agir pour l’avenir”